



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 23 septembre 2016

N° 2016-553

Convocation du 16 septembre 2016

Aujourd'hui vendredi 23 septembre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Claude MELLIER, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
M. Jacques GUICHOUX à M. Michel VERNEJOUL
M. Jacques MANGON à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Thierry TRIJOULET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Jean-Louis DAVID
Mme Chantal CHABBAT à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Gérard CHAUSSET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Dominique IRIART
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Patrick BOBET
M. Eric MARTIN à M. Franck RAYNAL
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Marie-Hélène VILLANOYE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h
Mme Claude MELLIER à Mme Léna BEAULIEU à partir de 12h10
Mme Andréa KISS à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h20
Mme Anne BREZILLON à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h35
Mme Brigitte COLLET à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h15
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 11h30
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET jusqu'à 11h15
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Frédérique LAPLACE à partir de 12h
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF jusqu'à 10h25
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD à partir de 12h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 11h20

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 septembre 2016	<i>Délibération</i>
	Direction générale Haute qualité de vie Direction énergie écologie et développement durable	N° 2016-553

Contrats de codéveloppement 2015-2017 - Aide au financement et à l'animation de projets communaux liés au développement durable - Soutien financier - Décision - Autorisation

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des contrats de codéveloppement 2015-2017 signés entre Bordeaux Métropole et les 28 communes, notre établissement apporte un soutien au financement et à l'animation de projets communaux liés au développement durable.

Afin de donner plus de lisibilité au soutien des actions portant sur le développement durable, la présente délibération regroupe l'ensemble des demandes formulées par les communes au titre de l'année 2015 et du premier semestre 2016.

Le montant total des subventions attribuées dans le cadre des contrats de codéveloppement faisant l'objet de la présente délibération s'élève à 101 056,25 € dont 60 000 € en investissement.

Ce budget permet de financer 11 projets communaux déclinés ci-après :

Communes	Descriptif de l'action	Budget global (HT)	Montant de la subvention accordée par Bordeaux Métropole	%
Année 2015				
Bassens accompagnement au programme annuel de rénovation énergétique du patrimoine communal. subvention d'investissement Référence CODEV : C030320058 Référence GDAIDES : 2015-00907 et 2016-00584	> gymnase Séguinaud (Chaudière, isolation bardage), > ALSH ⁽¹⁾ , 25 Chemin du Grand Came (chaudière à condensation) > centre technique des espaces verts (chaudière murale mixte à condensation) > salle des fêtes (fourniture et mise en place d'un système marche forcée pour la gestion de la climatisation réversible) > la Parenthèse (chaudière à condensation) > travaux de rénovation de l'éclairage public	197 567,00 €	10 000,00 €	5%
Année 2016				
	> réfection partielle de la toiture de l'école François Villon > travaux de rénovation de l'éclairage public > couverture occultation de la verrière de la cuisine centrale > Château Beauval (chaudière)	168 057,98 €	10 000,00 €	6%

Blanquefort accompagnement à la mise en place d'un programme d'animation dans le cadre de la semaine du développement durable. subvention de fonctionnement Référence CODEV : C030560045 Référence GDAIDES : 2016-00622	Année 2016		
	> sensibilisation au recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques > organisation de 6 sorties nature > organisation de deux spectacles à destination des enfants des centres de loisirs pour découvrir de façon ludique le développement durable.	2 112,50 €	1 056,25 €

(1) ALSH : Accueil loisirs sans hébergement

Communes	Descriptif de l'action	Budget global (HT)	Montant de la subvention accordée par Bordeaux Métropole	%
Le Bouscat accompagnement à la mise en œuvre d'une démarche RSO ⁽²⁾ (phase 1) subvention de fonctionnement Référence CODEV : C030690029 Référence GDAIDES : 2015-00947	Année 2015			
	la commune a engagé une démarche d'évaluation de sa responsabilité sociétale à travers l'évaluation AFNOR ⁽³⁾ : AFAQ ⁽⁴⁾ 26 000 collectivités. L'AFAQ 26 000 s'appuie sur la norme ISO 26 000, première norme internationale des lignes directrices de la responsabilité sociétale, ainsi que sur le cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux.	16 250,00 €	10 000,00 €	62%
Mérignac accompagnement à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision de l'agenda 21. subvention de fonctionnement référence CODEV : C032810111 Référence GDAIDES : 2015-00950	Année 2015			
	dans le cadre de la révision de sa politique de développement durable, la ville a souhaité engager une démarche participative pour définir un 3 ^{ème} plan d'actions Agenda 21. Pour ce faire, la ville est accompagnée par un AMO ⁽⁵⁾ chargé notamment de mettre en place divers ateliers thématiques tels que l'alimentation « du champ à l'assiette », la précarité énergétique, l'exemplarité de la collectivité, l'entreprise et le développement durable...	40 109.50 €	10 000,00 €	24%

Communes	Descriptif de l'action	Budget global (HT)	Montant de la subvention accordée par Bordeaux Métropole	%
Pessac accompagnement à la réalisation d'un bilan carbone subvention de fonctionnement Référence CODEV : C033180090 Référence GDAIDES : 2015-00942	Année 2015			
	la ville de Pessac a souhaité réaliser un bilan carbone® afin d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre engendrées par son activité et ainsi identifier ses marges de manœuvre pour les diminuer à court, moyen et long terme. Ce bilan carbone® débouchera donc sur un programme d'actions de réduction des émissions représentant le volet interne du prochain agenda21 /Plan climat énergie territorial (PCET) ré-actualisé en 2016.	14 280,00 €	10 000,00 €	70%
Pessac assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un 3ème Agenda 21 (2016-2020) subvention de fonctionnement Référence CODEV : C033180090 Référence GDAIDES : 2016-00627	Année 2016			
	dans le cadre de la révision de l'agenda 21, la ville de Pessac a souhaité bénéficier d'une expertise pluridisciplinaire et d'un regard extérieur pour conduire l'évaluation de l'agenda 21 et la redéfinition de la stratégie communale de développement durable.	33 333,33 €	10 000,00 €	30%
Saint-Aubin de Médoc accompagnement à la réhabilitation des bâtiments communaux selon des critères de performance énergétique subvention d'investissement Référence CODEV : C033760017 Référence GDAIDES : 2015-00948	Année 2015			
	au travers de son agenda 21, la ville a fait réaliser un audit énergétique de son patrimoine bâti par un cabinet indépendant. Ce diagnostic a permis d'identifier les gisements d'économie d'énergie et de définir un programme de réhabilitation énergétique. Le projet soutenu par Bordeaux Métropole porte sur le changement des ouvrants et des volets des locaux de la police municipale et de la salle Topaze de l'Espace Villepreux.	35 390,00 €	10 000,00 €	28%
Le Taillan-Médoc accompagnement à la politique d'efficacité énergétique, de développement de l'éclairage public solaire et à la mise en place d'actions de sensibilisation subvention d'investissement Référence CODEV : C035190050 Référence GDAIDES : 2015-00945	Année 2015			
	la commune du Taillan-Médoc est engagée dans une démarche d'agenda 21 depuis 2009 et poursuit la mise en œuvre du plan d'actions. Elle entend notamment en décliner le volet "climat" au travers d'actions d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, de développement de l'éclairage public solaire et de sensibilisation du public. Bordeaux Métropole soutient ces actions au titre de l'année 2015.	20 608,80 €	10 000,00 €	49%

Talence accompagnement à la création de la maison du développement durable subvention d'investissement Référence CODEV : C035220052 Référence GDAIDES : 2015-00949	le projet de maison du développement durable consiste à créer, dans le centre de Talence, un espace dédié à la promotion du développement durable et plus particulièrement aux modes de vies éco-responsables. Des activités sont proposées aux visiteurs et aux scolaires (débats, conférences, expositions, ateliers d'animation) sur les thématiques de la biodiversité, de l'économie sous toutes ses formes (verte, circulaire, sociale et solidaire) et sur les projets locaux de développement durable.			
Année 2015				
	réalisation de travaux d'isolation du bâtiment	20 000,00 €	10 000,00 €	50%
Année 2016				
	réalisation de travaux d'accessibilité tous publics	20 000,00 €	10 000,00 €	50%

- (2) RSO : Responsabilité sociétale des organisations
 (3) AFNOR : Association française de normalisation
 (4) AFAQ : Association française pour l'assurance de la qualité
 (5) AMO : Assistant maître d'ouvrage

Modalités de versement de la subvention et obligations de la commune subventionnée

La subvention est versée en une seule fois, sur présentation des documents suivants par la commune, dans les 6 mois suivant la fin d'exécution du projet :

- le récapitulatif des dépenses certifié exact ;
- le bilan financier figurant à l'annexe 1 ;
- le bilan qualitatif figurant à l'annexe 2.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n°2010/788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU l'article L.5215-19 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération communautaire n° 2011/0084 du 11 février 2011 approuvant le plan d'action du plan climat,

VU la délibération communautaire n°2011/0711 du 14 octobre 2011 approuvant le plan d'actions de l'agenda 21 de La Cub,

VU le décret n°2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Bordeaux Métropole »,

VU la délibération métropolitaine n°2015/0332 du 26 juin 2015 approuvant la démarche de codéveloppement et les 28 contrats 2015-2017,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les projets mentionnés sont en cohérence avec la démarche de développement durable de la Métropole et les objectifs du plan climat métropolitain, en particulier les objectifs de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer aux communes mentionnées ci-dessus les subventions correspondantes,

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à ces subventions,

Article 3 : d'imputer ces subventions représentant un montant total de 101 056,25 € sur le budget principal de l'exercice 2016, du CDR CAD 05, pour les subventions de fonctionnement à hauteur de 41 056,25 € sur l'opération 05P087O003, chapitre 65 – compte 7341 et pour les subventions d'investissement à hauteur de 60 000 € sur l'opération 05P087O003, chapitre 204, compte 1412.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 7 OCTOBRE 2016	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Anne WALRYCK
PUBLIÉ LE : 7 OCTOBRE 2016	

Annexe 1 – comparatif budget prévisionnel / budget définitif

	Budget prévisionnel	Budget définitif	Ecart (en € et %)	Commentaires
DEPENSES				
TOTAL DES DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL DES RECETTES				
SOLDE				

Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Annexe 2 – liste des éléments devant figurer dans le bilan du projet

Recommandations pour la présentation du bilan d'une subvention

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux communes de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de la commune :

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de la commune,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | ____ | ____ | ____ | ____ | ____ | ____ | à

Signature :